



Acte n° 2025C07

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 5

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/01/2025

Le 30 Janvier 2025, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Mylène GRECO, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Delphine PICHOURON), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Pierre ROSET (Pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER.

Secrétaire de séance : Nadia GUYON.

OBJET : MOBILITES DURABLES - Avis de la CCDSV sur le Plan De Mobilité du SYTRAL

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV, a approuvé son Plan de Mobilité Simplifié en juillet 2023. L'action 3 de ce document rappelle l'importance de poursuivre le développement de l'offre de transport en lien avec les réseaux voisins, dont celui de SYTRAL Mobilités.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, SYTRAL Mobilités est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) d'un large territoire comprenant la Métropole de Lyon et 11 intercommunalités du Rhône. 1,9 million d'habitants vivent sur ce territoire. La loi d'orientation des mobilités (LOM), qui a fait évoluer la planification des déplacements en 2019, prévoit que SYTRAL Mobilités adopte un Plan de Mobilité (PDM), fixant ainsi un cap pour la politique de mobilité à l'horizon 2040.

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Le PDM vise à réduire la dépendance à la voiture, à augmenter l'utilisation des transports en commun, et à promouvoir les mobilités actives (vélo, marche). SYTRAL Mobilités affiche les principaux objectifs suivants pour 2040 :

- La réduction de la part modale de la voiture individuelle de 48 % (2015) à 23 %.
- La multiplication par 10 de l'usage du vélo.
- La réduction de 42 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

Pour y parvenir, SYTRAL Mobilités s'appuie dans son PDM sur différentes mesures. D'abord, il s'agit d'unifier son réseau de transport, tant au niveau tarifaire qu'en simplifiant les systèmes d'information.

Ce sera le cas à partir de septembre 2025, puisque SYTRAL Mobilités mettra en place une nouvelle tarification zonale unifiée dans le cadre de l'intégration des réseaux TCL, Cars du Rhône, et Libellule.

Ensuite, l'une des principales mesures du PDM est le développement des alternatives à la voiture avec notamment :

- L'extension et l'amélioration des réseaux de transports en commun.
- Le déploiement d'infrastructures pour cyclistes et piétons.
- Le développement du covoiturage et des véhicules partagés.
- L'encouragement des changements comportementaux : actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Concernant l'impact environnemental, le PDM prévoit de contribuer à la lutte contre le changement climatique avec des objectifs alignés sur la neutralité carbone et de diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution de l'air).

Le document souligne l'importance de la coordination entre différents acteurs publics et privés avec des budgets et des investissements adaptés pour réaliser les infrastructures et mesures prévues. Le PDM repose sur une vision cohérente et ambitieuse, visant à transformer durablement les pratiques de mobilité sur tout le territoire couvert, tout en favorisant la santé publique et la qualité de vie.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE DONNER** un avis favorable à l'approbation du Plan de Mobilité de SYTRAL Mobilités ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;

A Villeneuve, le 30/01/2025

La Secrétaire de Séance,
Nadia GUYON



Affichage sous format électronique : 06/02/2025

Le Président,
Marc PECHOUX

